
Lettre de la municipalité de Vannes, département du Morbihan,
concernant les abus des prêtres sur des citoyens le 13 février 1791,
lors de la séance du 19 février 1791

Charles Guillaume Dusers

Citer ce document / Cite this document :

Dusers Charles Guillaume. Lettre de la municipalité de Vannes, département du Morbihan, concernant les abus des prêtres sur des citoyens le 13 février 1791, lors de la séance du 19 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10258_t1_0284_0000_3

Fichier pdf généré le 07/07/2020

M. d'André. D'après le fait qui vient d'être allégué par le préopinant, je demande que le projet de décret soit renvoyé au comité diplomatique, parce que nous prendrons connaissance de ce fait-là.

(La discussion est fermée.)

Le décret suivant est rendu :

« L'Assemblée décrète que le comité de Constitution se réunira incessamment au comité diplomatique, pour proposer une loi sur l'extradition réciproque des prévenus de certains crimes, entre la France et les autres nations de l'Europe, et qu'en attendant, le roi sera supplié de donner les ordres les plus précis pour que les deux prisonniers détenus à Huningue, sur la réquisition et la dénonciation du ministre impérial, y soient soigneusement gardés, et que les scellés restent apposés sur leurs effets, et que toutes précautions soient prises contre le divertissement desdits effets, et contre l'évasion desdits détenus; se réservant l'Assemblée nationale de prononcer ultérieurement, tant sur la question en général, que sur ce fait particulier. »

M. Dusers. Voici une lettre adressée à l'Assemblée nationale par la municipalité de Vannes, département du Morbihan :

« Messieurs et très chers concitoyens, nous vous adressons une copie des procès-verbaux qui constatent les fatigues et les chagrins cuisants que nous avons essuyés dans la terrible journée du 13 de ce mois.

« Nos cœurs sont encore déchirés d'avoir vu couler le sang de plusieurs malheureux citoyens séduits et trompés par ceux qui devaient les éclairer. Le fanatisme de nos prêtres est à son comble; il leur faut des flots de sang et leurs vœux sont en partie exaucés; leurs menées sont exécrables. Nous avons épuisé tous les genres de sollicitations: rien n'a pu les émouvoir. Ce sont en général des cœurs de bronze; l'humanité n'est rien pour eux, et leur seul désir est de nous plonger dans les horreurs d'une guerre civile.

« Il serait trop long, Messieurs, de vous détailler tous les perfides moyens dont ils se servent pour abuser et égarer nos bons paysans. Entre toutes les noirceurs de ces horribles factieux, un prêtre furieux a renouvelé le forfait du cardinal de Lorraine, prêchant au nom d'un Dieu de paix le meurtre et le carnage aux ligueurs qu'il envoyait pour assassiner l'amiral de Coligny. Dans une des paroisses révoltées, ce monstre a dit la messe avant le jour et a donné ensuite le crucifix à baiser à tous ces pauvres gens, qui portaient l'instant d'après pour venir nous égorger. (*Mouvement prolongé.*)

« Il persuadait à ce peuple égaré qu'il devait, en toute confiance, partir pour Vannes et venger par l'effusion de notre sang le ciel offensé, leur assurant qu'il pouvait nous assassiner sans péché. Heureusement que le zèle des bons citoyens a fait échouer cette tentative.

« On procède actuellement à l'information de toutes ces atrocités; vous voyez qu'on voulait nous préparer à Vannes une seconde Saint-Barthélemy. Nous apprenons avec plaisir que le ministre de la guerre s'est enfin déterminé à envoyer des troupes dans notre département.

« Nous devons des témoignages de reconnaissance au courage et à la bonne conduite de 150 soldats du régiment de Walsch et de leur respectable commandant, qui, après avoir sauvé de la mort les administrateurs de notre départe-

ment, ont encore beaucoup contribué, dans la triste journée du 13, à préserver la ville d'une dévastation générale. Nous devons notre salut à ces généreux Irlandais et à 600 hommes de la garde nationale de Lorient, que le département avait eu la prudence de garder ici.

« Nous sommes, avec un éternel attachement, Messieurs et chers concitoyens, les membres du corps municipal de Vannes,

« Signé : DUVODAN, maire ; BLANCHAT; etc... ».

Messieurs, je demande et je supplie l'Assemblée, au nom de tous les députés de la ci-devant province de Bretagne, et particulièrement au nom du département du Morbihan, que M. le Président soit chargé d'écrire aux gardes nationales de Vannes et de Lorient, ainsi qu'au sieur Oriordan, commandant les deux compagnies du régiment irlandais de Walsch, en quartier à Vannes, pour témoigner à tous ces braves et généreux citoyens la satisfaction et les justes éloges qu'ils méritent pour avoir sauvé la ville de Vannes d'une dévastation générale, par leur bonne conduite, leur courage et leur patriotisme.

(Cette motion est décrétée à l'unanimité.)

M. Gaultier-Biauzat. Messieurs, M. de Bonnal, membre de cette Assemblée, ci-devant évêque de Clermont, avait fait répandre dans tout le département du Puy-de-Dôme, notamment dans les auberges de la ville de Clermont, l'assemblée des électeurs devant se faire dans cette ville, une lettre imprimée qui ne tendait à autre chose qu'à ce qu'on vient de vous annoncer de la part d'un autre département (1); mais heureusement elle n'a pas eu d'effet.

Plusieurs membres à droite : Ce n'est pas vrai !

M. Gaultier-Biauzat. Cette lettre est imprimée; elle s'est vendue à votre porte.

Le patriotisme de tout ce département ne s'est pas démenti. Les électeurs, indignés des procédés de leur ci-devant évêque, ayant reçu dans une de leurs séances un paquet venant de lui, ont délibéré d'abord de ne pas le décacheter, et ont ensuite procédé à l'élection d'un autre évêque, qui est M. Perrier, prêtre de l'Oratoire, qui a été professeur de théologie pendant vingt ans, qui était actuellement supérieur de la maison d'Effiat, homme digne, par ses vertus, de remplacer celui qui avait voulu causer des malheurs à son diocèse. (*Vifs applaudissements à gauche. Rumeurs à droite.*)

M. d'Aubergeon de Murinais. Je demande que la lettre de M. de Bonnal, ancien évêque de Clermont, soit lue; si elle contient les faits que vient d'annoncer M. Biauzat, sans doute elle est punissable; mais s'ils ne s'y trouvent pas, il est juste que celui qui les avance dans cette Assemblée soit puni aussi.

Je prie l'Assemblée de considérer combien il est attentatoire à la réputation de M. l'évêque de Clermont de...

Voix nombreuses à gauche : L'ordre du jour! (*Rumeurs violentes à droite.*)

(L'Assemblée décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.)

(1) Voyez ce document aux annexes de la séance.